

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

à compléter à la fin du 3^{ème} mois de grossesse

à remettre au Service Petite Enfance à l'accueil de l'Hôtel de Ville – ou par mail

Préciser la crèche de préférence :

- Crèche Île aux Enfants
 Crèche Delacroix

Type d'accueil

- Crèche
 Halte-Garderie

DATE D'ACCUEIL DEMANDEE :

.....

Chaque élément de cette fiche doit être complété.

Nom et prénom de l'enfant : **Date de Naissance :**

NOM et PRENOM DU PERE :

NOM et PRENOM DE LA MERE :

Adresse :

.....
.....
.....

Numéro(s) de téléphone (merci de nous communiquer également les n° de portables) :

PERE :

MERE :

E-mail :

Situation Familiale :

Fratrie :

Inscrit(s) à la crèche : oui
non

crèche Ile aux Enfants
crèche Delacroix

Nom, adresse et téléphone de vos employeurs respectifs :

PERE :

Emploi sans activité
 recherche d'emploi
 à temps plein
 à temps partiel

Profession :

Adresse employeur :

.....
.....

Tel :

MERE :

Emploi sans activité
 recherche d'emploi
 à temps plein
 à temps partie

Profession :

Adresse employeur :

.....
.....

Tel :

Mode de garde actuel :

Nombre de jours de congés annuels :

SUITE PAGE 2 →

Accueil souhaité :

| JOURS | HORAIRES voir tableau à droite |
|----------|-----------------------------------|
| LUNDI | |
| MARDI | |
| MERCREDI | |
| JEUDI | |
| VENDREDI | |

Les jours demandés et les jours de congés ne seront pas modifiables après passage en commission.

Les horaires proposés « crèche » sont les suivants:
Arrivée : 7h30 – 8h00 – 8h30 – 9h00 – 9h30
Départ : 16h30 – 17h00 – 17h30 – 18h00 – 18h30
Horaires « halte-garderie » : se renseigner auprès des crèches.

La demande doit OBLIGATOIREMENT être accompagnée des documents suivants :

- Copie du livret de famille.
- Copie des pièces d'identité des parents.
- Lorsque l'enfant est né, copie intégrale de l'acte de naissance.
- Copie de la décision d'adoption le cas échéant.
- Les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement) le cas échéant.
- Numéro d'allocataire CAF (copie de la dernière attestation de ressources délivrée par la Caisse d'allocations familiales)
- Pour les familles non allocataires : avis d'imposition N-1 sur les ressources N-2
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'activité professionnelle ou de formation

Des pièces supplémentaires, dans le cas de situations particulières, pourront être demandées afin d'évaluer au mieux le besoin et d'orienter les familles vers le mode d'accueil le mieux adapté.

La demande d'inscription ne sera prise en compte qu'une fois l'ensemble des pièces reçues et validées.

La naissance doit obligatoirement être confirmée par l'envoi au service petite enfance d'une copie intégrale de l'acte de naissance et du livret de famille dans un délai **d'un mois** à compter de la naissance de l'enfant.
Toute naissance non annoncée par écrit dans le délai imparti impliquera l'annulation de l'inscription.

ATTENTION : vous devez confirmer votre demande par écrit (courrier ou e-mail) tous les 2 mois en précisant les noms et prénoms de l'enfant pour être maintenu sur la liste d'attente. A défaut de confirmation, la demande sera retirée de la liste d'attente.

Tout changement d'adresse doit être signalé.

J'accepte l'utilisation de mes coordonnées téléphoniques et adresse e-mail pour le traitement de mon dossier.

Date :

Signature :